

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facieurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MÉRIS, rédact. en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 24 avril.
16 et 20 avril 1848.

Les grandes journées des 16 et 20 avril, sont pour la France deux précieux enseignements : elles consacrent d'une part la répulsion qu'inspirent aux citoyens les théories anti-sociales que professe une imperceptible minorité de la nation et d'autre part la confiance que tous, nous devons avoir dans la garde nationale de Paris comme garantie de l'indépendance de l'Assemblée nationale.

Tout le monde sait combien cette laborieuse population de la capitale aspire après son dimanche, avec quelle ardeur elle se précipite, par les mille issues de son enceinte, pour se répandre dans tous les environs si délicieux de Paris ; il a fallu tout le sentiment de puissants devoirs à accomplir, pour résister au charme, à l'entraînement de cette ivresse de plaisir, dont il faut quelquefois avoir été témoin pour bien l'apprécier. Le devoir du citoyen l'a emporté sur les séductions de la famille, avec une spontanéité, un élan dont la France reconnaissante conservera le souvenir. Disons-le en toute sincérité, la République a été sauvée. Dimanche 16 avril, c'était la *fête du dévouement*, jeudi 20 avril, c'était la *fête de la Fraternité*.

Dimanche, les anarchistes et les novateurs de toutes les sectes ont été condamnés sans retour à l'impuissance ; jeudi les nations étrangères ont été mises en demeure de ne jamais oublier ce que c'était qu'un peuple d'hommes libres. Les lettres, les journaux de Paris esquissent à grands traits l'ensemble de cette fête de la fraternité, dont l'imagination ne saurait embrasser les détails, dont la pittoresque poésie ne peut être égalée que par le touchant patriotisme des acteurs de cette journée.

Ces 400 mille hommes armés défilant pendant douze heures, devant les élus de la nation, aux cris de : *Vive la République ! Vive la liberté !* Cette promenade militaire commencée en plein soleil et qui finit, sans interruption, au milieu des éclats éblouissants d'une nuit féérique, et sans qu'aucun spectateur des deux sexes ait un seul moment quitté sa place ! Ces corps entiers de l'armée de ligne qui, à deux cents pas du lieu du défilé, disparaissaient comme par un coup de ma-

gie, pillés en quelque sorte par les citoyens qui, au cri de *vive l'armée*, enlevaient colonel, officiers et soldats, pour se les répartir entre eux, les emmener au sein de la famille, leur faire partager les joies du foyer, et protester ainsi de la manière la plus touchante contre l'espèce de réprobation que quelques âmes fausement timorées avaient inutilement cherché à inspirer à la population parisienne contre nos frères de l'armée ! Et ces soldats rejoignant le drapeau, hors de Paris, le lendemain matin, sans qu'un seul manque à l'appel, ait été signalé ! Oh ! oui c'est bien là la *fête de la fraternité*.

Mon Dieu ! que les cris de nos rues, que nos turbulences sont insignifiants et mesquins auprès de ces grands drames ! Ah ! c'est qu'ici c'est des intérêts individuels et égoïstes qu'il s'agit ; et là-bas, c'est de la patrie !

Nous le disons plus que jamais : l'Assemblée nationale ne doit pas siéger ailleurs qu'à Paris. Nulle part elle ne serait protégée par un dévouement plus spontané, par une malédiction plus énergique contre les factions ; nulle part le Gouvernement qui ne peut pas, qui ne doit pas se séparer d'elle n'exercerait la plénitude et la liberté de son action au milieu d'une sphère de fraternité plus expansive et plus unanime.

Inspirons-nous de ces deux grandes journées et n'oublions pas un seul moment, que, si la patrie nous a conféré des droits, elle nous impose aussi de sérieux devoirs, de l'accomplissement desquels dépend le salut de la République.

S'il faut en croire la rumeur publique, les élections auraient été troublées dans quelques-unes des sections. Les faits sans être graves appellent cependant un blâme et une réprobation sévères.

Républicains ! l'indépendance du vote est sacrée ! si la liberté doit exister dans tous les actes de la vie politique, il est indispensable quelle soit entière, absolue, surtout en matière électorale.

C'est méconnaître grandement l'esprit démocratique, que de violenter, en son nom, les suffrages, et tout homme vraiment digne du titre de *citoyen*, répudie et dédaigne de semblables manœuvres.

Sachez-le, les partis renversés ont le droit de protester ! Si vous essayez de le leur enlever par la force, vous déshonorez votre triomphe, comme une soldatesque victorieuse qui s'abaisserait à des cruautés odieuses envers ses prisonniers.

De l'impôt sur les créances hypothécaires.

Nous ne saurions trop applaudir au décret du Gouvernement provisoire qui impose les créances hypothécaires. L'é-

quité de cette mesure n'est pas plus contestable que son impérieuse nécessité, dans des circonstances où l'Etat a besoin de ressources considérables pour faire face aux exigences de la situation. Il eût été injuste, en effet, que le capitaliste ne supportât pas sa part des charges publiques, alors que l'industrie et la propriété foncière se trouvent grévées d'un impôt supplémentaire de 45 pour cent.

Qu'on nous permette, toutefois, une observation critique à propos du mode de répartition fixé par le décret. Dans le rapport qui le provoque, le ministre des finances déclare que la base du budget futur sera progressive et non proportionnelle. Pourquoi, dès-lors, n'avoir pas immédiatement appliqué ce système à la nouvelle contribution ? Pourquoi, au lieu d'établir une taxe uniforme de 1 pour 100, n'en avoir pas gradué la quotité suivant le chiffre des créances ? N'a-t-on pas récemment agi ainsi à l'égard des retenues sur les traitements des fonctionnaires ?

Exemple : — Les créances de 10,000 fr. et au-dessous auraient été imposées à un quart pour cent, — celles de 10 à 20 mille francs, à un demi pour cent, — celles de 20 à 50 mille francs, à trois quarts pour cent, — celles de 50 à 100 mille francs, à un pour cent, — celles de 100 à 200 mille à un et demi pour cent, — enfin, celles de 200 mille et au-dessus, à deux pour cent.

En opérant de la sorte les intérêts du trésor n'eussent pas été sensiblement lésés et le sacrifice se fût trouvé en rapport plus équitable avec la position des divers contribuables. Nous ne tenons pas, d'ailleurs, à l'échelle de proportion que nous venons d'indiquer. C'est un moyen d'exécution à méditer.

On a estimé à vingt milliards le chiffre des créances hypothécaires qui grèvent la propriété en France : l'impôt décrété ferait donc entrer deux cents millions dans les caisses de l'Etat. Certes, ce serait là une magnifique ressource ! Nous ne savons si les données sur lesquelles ce calcul est établi sont exactes. Nous ferons seulement observer qu'en prenant pour base exclusive l'inscription hypothécaire on arriverait à un résultat erroné.

Il ne faut point oublier qu'un grand nombre de créances ne sont plus que fictives, les débiteurs s'étant libérés sans faire disparaître l'inscription, afin de se soustraire aux frais d'une radiation qui a lieu d'office, au bout de dix ans.

Une autre conséquence de cet état de choses serait, pour les prêteurs qui sont rentrés en possession de leurs fonds, le paiement de l'impôt sur des créances qui n'existent plus en réalité, bien que le maintien des inscriptions semble prouver le contraire. Nous engageons donc les capitalistes qui se trouvent dans cette position à prendre des mesures pour que la radiation qui doit les dégrever soit opérée sans retard, et pour lever toute difficulté à ce sujet, il conviendrait, à notre avis, d'abolir les frais de cette radiation.

Maintenant que le Gouvernement a converti les capitaux en

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 24 avril 1848.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

AFFAIRE BLANQUI.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 avril.)

Quelle promptitude à exploiter ce factum ! On le connaît du 22, et le 24, plusieurs journaux de province reproduisent dans les mêmes termes la note suivante partie des bureaux du *National* : « Nous pourrions nommer tel président du club qui, démocrate fougueux, a été assez malheureux pour trahir les secrets de ses amis politiques, afin de sauver sa vie. Le Gouvernement provisoire a beaucoup de pièces entre les mains, et il en pourrait accabler ceux qui voudraient le saper en même temps que l'ordre social qui nous régit, pour y substituer un chaos sanglant sous prétexte de fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime jusqu'au jour où on le forcera d'user de représailles. »

Ainsi, de votre propre aveu, la publication de ce lâche libelle n'est qu'une *représaille* ! Ce n'est point un acte de justice, mais un acte de vengeance ! Votre but est d'accabler ceux qui essaient de vous saper, c'est-à-dire ceux qui vous font de l'opposition !

Ainsi encore, ce n'est pas le sieur Taschereau, mais le Gouvernement provisoire qui avait les pièces entre les mains ! Qui a menti, de lui ou de vous ? Il prétend posséder les pié-

ces, vous aussi ; il dit les publier dans un but historique ; vous déclarez les employer comme moyen de *représailles* contre un ennemi. Prenez garde ! Vous semblez bien avide de *représailles* ! Vous en fallait-il, par hasard, à tout prix ?

Imposture et guet-apens ! Voilà donc les pivots de l'intrigue ourdie contre un homme qui vous trouble ! A merveille, Messieurs ! des misérables, accoutumés d'acheter par tous les crimes la faveur de tous les pouvoirs, forgent à votre haine une arme empoisonnée. Ce que vaut cette arme, d'où elle vient, vous le savez trop et n'osez la toucher. Mais il est avec l'honneur des accommodements. Cachés dans la coulisse, vous mettez le poignard aux mains d'un sicaire, en riant par avance des coups inutiles que votre victime va perdre sur ce mannequin.

Par malheur, l'iniquité s'est mentie à elle-même. Il fallait mettre d'accord vos deux officines de fraudes, et ne pas vous confondre vous-mêmes par vos propres œuvres.

C'est que la peur trouble les calculs de la perfidie. Votre note semi-officielle voulait me réduire par cette menace de *représailles*, tempérée de l'offre insolente d'un recours à votre *magnanimité*, et vous n'étiez pas rassurés vous-mêmes. On ne marche pas à l'aise dans les tortueux sentiers de la calomnie.

Ma réponse à l'intimidation a été nette et prompte, je pense. Pièces en main, à la face du public, j'ai montré que vous veniez de livrer à Léopold les réfugiés et les ouvriers belges.

Un cri de vengeance avait accueilli les preuves de cette trahison froidement préméditée. Ce cri ramène la terreur à l'Hôtel-de-Ville ; déjà l'on croit entendre l'émeute gronder aux portes, et l'on appelle toutes les impostures à la rescousse. Des bruits semés par mille bouches me signalent comme l'au-

teur d'un complot qui a pour but l'assassinat des membres du Gouvernement provisoire. La nouvelle de mon arrestation circule dans tous les clubs.

Le 30 mars, au soir, le citoyen Duriéu me dit : « Il faut jouer cartes sur table, je viens du Gouvernement provisoire. « Voici ce que j'y ai appris : Vous voulez le renverser et vous « saisir de la dictature. Vous réussirez, sans nul doute, car le « Gouvernement est sans force ; mais vous vous perdrez en « suite, vous et la France. Votre projet est une folie ; renoncez- « y, et adoptez celui que je vais vous exposer : il réunit tou- « tes les chances ; la coterie du *National* sera mise à la porte « et vous la remplacerez avec vos amis. Venez vous enten- « dre avec Ledru-Rollin ; la chose sera facile, vous êtes d'an- « ciens camarades de collège. »

Certes, de telles ouvertures avaient lieu de me surprendre, en présence des rumeurs odieuses répandues dans Paris. Elle m'apportaient du moins la preuve qu'une partie du Gouvernement repoussait du pied l'infâme calomnie tramée par les réactionnaires aux abois.

Situation inouïe ! d'un côté on me tend la main pour monter au pouvoir ; de l'autre, on s'efforce de me précipiter dans l'abîme. Ici le capitole, là la roche Tarpeienne. Huit jours entiers, cette lutte étrange me promène de l'apothéose aux gémonies. Enfin, il semble que la justice et la vérité l'emportent. Rendez-vous et pris avec M. Ledru-Rollin pour le 31. Mais la réaction veille ; elle a compris l'imminence du péril. Le 31 même, la pièce fabriquée paraît dans la *Revue rétrospective*.

Le gant est donc jeté. C'est donc une lutte à mort qu'on engage. Républicains, vieux soldats de la vieille cause, demeurez fidèles au drapeau des principes, vous qui n'avez point vendu votre conscience aux nouveaux maîtres, pour des

matière impossible, il étendra sans doute, à l'rente, la mesure qui va frapper les créanciers hypothécaires. Des considérations d'un ordre élevé s'opposent peut-être, il est vrai, à l'application immédiate, du principe adopté, aux créanciers de l'Etat. Aussi, nous ne signalons ici que la justice et la nécessité de cette nouvelle contribution, et nous réservons, tout entière, la question d'opportunité.

Z...

Déjà les adresses de félicitations commencent à arriver à l'Etat-major général de la garde nationale de Paris, de la part des gardes nationales des départements.

Il est à regretter que la ville de Lyon, la plus intéressée de toutes celles de France à voir le Gouvernement se consolider fortement, se soit laissé devancer, dans cette œuvre de reconnaissance.

L'adresse suivante est aujourd'hui parvenue au général Duvivier.

La garde nationale du Havre à la garde nationale de Paris.

Gardes nationaux,

Encore quelques jours et l'Assemblée constituante va se réunir au milieu de vous pour y fonder notre jeune République sur des bases impérissables.

Porter atteinte au gouvernement provisoire, que toute la France a reconnu, aux citoyens courageux qui prirent le gouvernail du vaisseau de l'Etat, près de sombrer dans la tempête, serait un crime de lèse-nation. Vous l'avez compris comme nous. Dans la journée de dimanche, à l'appel de vos dignes généraux, vous vous êtes levés comme un seul homme. Devant cette imposante et pacifique démonstration, l'anarchie, qui levait la tête, est rentrée dans l'ombre.

Notre jeune sœur, la garde nationale mobile, a dignement rivalisé d'ardeur avec son aînée pour la défense de l'ordre dans la liberté.

Honneur à la garde nationale mobile ?

Gardes nationaux, la France vous contemple avec reconnaissance ; elle peut désormais, sans inquiétude, confier à votre patriotisme la garde de ses représentants.

Tous vos frères des provinces seraient fiers, comme nous, de marcher à votre appel, si jamais l'inviolabilité de l'Assemblée nationale était menacée. Vive la République !

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures).

Actes Officiels.

Paris, 22 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Un arrêté du ministre des finances porte ce qui suit :

L'ancien palais des papes à Avignon et ses annexes,

Le magasin de l'entrepôt des douanes à Orléans et ses annexes,

Les bâtiments désignés sous le nom de magasins Lafenière, rue Bertonnières, à Saintes,

Les bâtiments de l'ancienne église dite de *Sainte Marie*, rue d'Auvergne, à Alais (Gard), et leurs annexes,

Le magasin de l'entrepôt réel des douanes, à Abbeville (Somme), pourront recevoir les marchandises déposées en exécution des décrets et des arrêtés précités.

— Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux près les cours d'appel, la circulaire suivante :

« M. le procureur général, par un décret du 12 avril, le Gouvernement provisoire a prononcé l'abolition de la peine de l'exposition publique.

« Cette abolition, quoiqu'elle ne soit prononcée que pour l'avenir, doit nécessairement avoir pour effet immédiat, de faire cesser l'application de cette peine dans tous les cas où elle aurait été infligée par des arrêtés passés en force de chose jugée, et qui n'auraient pas encore été exécutés. Il est, en effet, de principe, qu'une loi pénale nouvellement promulguée doit s'étendre aux faits commis avant sa promulgation, lorsqu'elle apporte quelque adoucissement à la loi ancienne,

et, à plus forte raison, il doit en être ainsi lorsque la loi nouvelle proclame inhumaine et odieuse, une peine qui, bien que prononcée, n'est pas encore exécutée. L'inexécution de ces arrêtés, en ce qui concerne cette peine accessoire, me paraît donc devoir être pleine de droit, et par conséquent, il ne sera pas nécessaire de m'en référer pour en obtenir le renvoi par voie de grâce.

« Je vous charge donc de veiller à ce qu'aucune exposition publique n'ait lieu dans toute l'étendue de votre ressort.

« Vous voudrez bien donner sur le champ communication de ces instructions à vos substituts et m'en accuser réception.

Signé : AD. CRÉMIEUX.

— Dans sa réunion d'hier, le Gouvernement provisoire a décidé que, par exception et en raison des circonstances, le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, est autorisé à faire battre le rappel sous sa responsabilité, et sauf à en référer immédiatement au ministre de l'intérieur ou au maire de Paris.

PARIS, 22 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Chacun commence à calculer avec impatience le temps qu'il faudra à l'Assemblée nationale pour vérifier les pouvoirs de ses membres et pour se constituer. Ces vérifications seront une opération fort longue parce qu'il s'agira d'examiner les titres de 900 membres. Mais il est probable que l'on n'attendra pas que tous les membres aient été définitivement admis pour déclarer que l'Assemblée est constituée. Il devra suffire pour cela que la moitié, plus un, des membres, soit 451, soient admis, et nous espérons que peu de jours suffiront pour arriver à ce résultat. Il est indispensable que la Chambre vote ensuite par acclamation la République. C'est une consécration que beaucoup de personnes attendent, et qui ajoutera une grande sécurité au Gouvernement provisoire.

Quant aux nuances politiques de cette assemblée, il ne faut pas croire qu'elle pourra être connue du public avant deux ou trois mois. Lorsque, sous le régime constitutionnel, une nouvelle chambre des députés était élue, sa majorité se dessinait à peine pendant la discussion de l'Adresse, et cependant le nombre des députés n'était que de 459. Or, l'Assemblée nationale devant être composée d'un grand nombre d'hommes nouveaux, et comptant 900 membres, ce n'est qu'à la suite des débats sur la nouvelle constitution que l'on pourra se faire une idée des tendances de la majorité.

— On s'attendait généralement que le *Moniteur* ferait enfin cesser aujourd'hui toute incertitude au sujet de l'expropriation des chemins de fer ; mais nous n'y trouvons pas encore le décret tant de fois annoncé. On dit pourtant que ce décret est prêt, et qu'il n'attend plus que la sanction du Gouvernement provisoire. Les préoccupations relatives aux élections auraient empêché jusqu'à présent MM. Garnier-Pagès et Marié d'assister au conseil du Gouvernement. Il est probable, par conséquent, que le décret paraîtra avant deux ou trois jours.

— Un appel a été fait à tous les propriétaires qui ont des boutiques ou appartements vacants pour qu'ils les mettent à la disposition des régiments de la ligne, jusqu'à ce qu'on ait pu réparer leurs casernes. Il paraît décidément que la plus grande partie des troupes qui assistaient jeudi à la revue resteront dans la capitale.

— Les lettres de Londres annoncent que depuis huit jours il a été envoyé plus de 10 millions de francs en Irlande pour les remboursements des caisses d'épargne. Les déposants des caisses d'épargne des villes d'Angleterre redemandent aussi de l'argent, par ce qu'il ne leur est alloué que 2 1/2 à 5 0/10 d'intérêt tandis que les consolidés rapportent 5 1/2 0/10 aux cours actuels.

— Le bruit a couru à Strasbourg dans la journée de mercredi dernier que le chemin de fer Badois était intercepté du

côté d'Offembourg, par les ordres du Gouvernement Badois lui-même. Aucun convoi descendant n'est arrivé à Kehl dans la journée et l'on prétendait même avoir entendu une fusillade dans la direction d'Offembourg.

— Les dernières nouvelles du Schleswig-Holstein n'annoncent pas encore une rencontre sérieuse entre les troupes Prussiennes et Danoises.

— Au nombre des candidats à l'Assemblée Nationale publiés par le *Courrier Français*, nous voyons le nom suivant, *Filipi*, surnommé *le Capitaine des Barricades*.

— Le soir, dans les salons de Leimardelay, un banquet avait été préparé par la ville de Paris pour réunir les officiers de la garde nationale et ceux de l'armée, à défaut de l'unanimité des gardes nationaux. Il a été décidé qu'une partie de l'armée quitterait point la capitale et que chacun d'eux et leurs amis donneraient asile à nos frères d'armes jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures pour les caserner définitivement.

— Nous croyons pouvoir affirmer que l'on prépare une loi d'impôt sur les successions ; en voici les bases principales :

Toute succession directe paiera dix pour cent,

Toute succession collatérale vingt-cinq pour cent.

Toute succession provenant d'étrangers à la famille, par voie de donation ou legs cinquante pour cent.

— Des désordres ont eu lieu dans le 8^e régiment de chasseurs, à la fin du mois dernier. Par suite de renseignements pris avec le plus grand soin, le ministre de la guerre avait décidé que dix sous-officiers de ce régiment seraient cassés de leur grade. Cette décision a reçu son exécution ; elle a produit le meilleur effet sur la discipline du corps.

Elle montrera au pays que dans cette occasion comme dans celles qui se sont déjà présentées, le ministre est fermement résolu à réprimer tous les écarts qui pourraient porter atteinte à la discipline, sans laquelle il ne peut y avoir d'armée.

— Avant de remettre les drapeaux à l'armée, M. Arago, ministre de la guerre, a prononcé l'allocution suivante :

« Colonels des gardes nationales et de l'armée,

« Le Gouvernement provisoire va confier ces drapeaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et des soldats que vous commandez.

« Que ces couleurs républicaines, dont l'histoire consacre les glorieux souvenirs, rappellent partout à vos yeux l'image vivante de la France libre et régénérée !

« Que vos cœurs se pénétrant de la sainte devise de la République, devenue désormais l'immortelle foi de la patrie !

« Si cette patrie avait besoin de vos bras, que ce drapeau serve de guide à votre courage !

« Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de discipline et d'ordre, un signe de ralliement pour la défense de ces grands principes que la révolution a proclamés, que la République vivifiera.

« Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du peuple, également chers au peuple, portez avec orgueil cet emblème de la force et de la grandeur du peuple armé.

« Il est pour la République un gage d'union et de puissance, pour tous les peuples libres une garantie d'alliance et d'amitié, pour les peuples qui sont encore opprimés, une espérance d'affranchissement.

« Colonels, au nom de la République,

« Nous prenons à témoins Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à son drapeau ! »

Les colonels, comme nous l'avons dit, ont répondu en levant l'épée : « Nous le jurons ! Vive la République ! »

« C'est M. Dupont (de l'Eure), dit le *Moniteur*, qui a remis le premier drapeau dans les mains du colonel de la garde urbaine, et il a embrassé celui à qui la République confiait ce précieux dépôt. Les autres drapeaux ont été successivement

honneurs, de l'argent ou des places, prenez garde ! que mon exemple vous avertisse ! Aujourd'hui moi, demain vous. Malheur à ceux qui embarrassent. On nous frappera tous, à la tête, au cœur, par devant, par derrière, peu importe, on nous frappera. Quel est mon crime ? d'avoir fait face à la contre-révolution, d'avoir démasqué ses plans depuis six semaines, de montrer au peuple le danger qui grandit autour de lui et qui l'engloutira.

Les misérables ! ils donnent l'ordre à leurs bravi de me traîner devant les tribunaux, dont je demandais hier la déchéance ! Et, dans ce procès, quels seront les accusateurs, les témoins, les juges ? des séides de la royauté, devenus les séides de la réaction. Ceux qui m'ont torturé vingt fois vont me ténailiser encore.

Naguères, ma liberté, ma vie ; aujourd'hui, mon honneur, il faut que tout leur soit livré, qu'ils dévorent toute leur proie ! Avec quelle volupté ils déchireront ce qui reste de ce vieil ennemi tant détesté ! Et tout ces sbires de Louis-Philippe, de quoi prétendent-ils me punir, moi blanchi, usé dans les cachots de Louis-Philippe ? Le croira-t-on ? d'avoir transigné avec leur maître Louis-Philippe ! ils se constituent contre moi les vengeances de la révolution !

Les bourreaux des patriotes, les sicaires du juste-milieu sont maintenant les dévoués, les fidèles de l'Hôtel-de-Ville. Les arrhes sont données ! les voilà faisant les fonctions des quarante-cinq auprès de Messieurs du Gouvernement provisoire, et ils vont assassiner les Républicains pour le compte de la République, comme ils les ont assassinés si longtemps pour le compte de la monarchie ! A eux bientôt les places, les honneurs, la fortune : à nous toujours la prison, la misère, l'opprobre ! Tant d'audace, six semaines après les barricades ! qui l'eût deviné ?

Rédacteurs de l'Hôtel-de-Ville, vous êtes des lâches ! Je vous gêne, et vous voulez me tuer ; mais vous n'osez pas m'attaquer en face et vous me lancez aux jambes trois ou quatre bassets de la meute de Louis-Philippe, en quête d'un nouveau chenil ! Vous les excitez par derrière hors de la portée des éclaboussures. Recevez mes sincères compliments.

Il y a des royalistes parmi vous ! je leur pardonne. Ils viennent sans doute la monarchie sur un de ses ennemis les plus acharnés. Mais il y a aussi des républicains, et ceux-là je le demande la main sur la conscience, est-ce bien ainsi qu'ils devaient traiter un vétérans qui a enterré la moitié de sa vie, sa famille, ses affections dans les culs de basse-fosse de la royauté ?

Si vous aviez une accusation à porter contre moi, il fallait la produire au grand jour, solennellement, et entourée de toutes les garanties de certitude, d'authenticité ; il fallait parler au nom de la justice, de la morale, sans rien déclinier de la responsabilité d'une telle œuvre.

Mais vous l'avez dit vous-mêmes, ce sont des *représailles* que vous exercez ! C'est la haine, la peur, l'intérêt qui vous inspirent ! Tous les moyens vous sont bons pour écraser une rivalité dangereuse. Le succès à tout prix, c'est votre doctrine, il paraît, comme celle de vos prédécesseurs. Ce document-Taschereau vous était nécessaire ; il s'est trouvé. *Is félicité cui prodest*... L'infamie de son origine se trahit dans les honteux détours de sa publication.

Rédacteurs, vous êtes des lâches !

AUGUSTE BLANQUI.

DÉCLARATION.

Les soussignés, tous anciens membres des sociétés secrètes

des *Familles* et des *Saisons*, déclarent hautement que la pièce publiée par la *Revue rétrospective* ne renferme que des faits, pour la plupart connus d'eux tous depuis longtemps.

On pourrait relever un grand nombre de ces faits dans les dossiers des divers procès, dans les ouvrages historiques parus depuis 1840. Ces faits ont pu et dû arriver à la connaissance de la police par une multitude d'agents démasqués plus tard, tels que Tessier, Geoffroi, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, Davoust, etc., etc.

Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue, pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations parties d'ennemis politiques sans pudeur.

12 avril 1848.

Jacquemin ; Vandenbrand ; Simard ; Loroué ; Béasse, prisonnier de Doullens ; Courtimault ; Flotte, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Alex. Thomas, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Pétreman, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Fomberteaux ; Wasmuth ; Dorme ; Brousse ; Parent ; Cullot, prisonnier de Doullens ; Boggio, prisonnier de Doullens ; Mathieu d'Epinal, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Lands ; Cousin ; Michaud-Lagrange ; Gueutin ; Bouvet ; Auguste Jean ; Schlesinger ; Guibout ; Savary ; Duverger ; Buquet ; Couturat Magloire ; Mongeraud ; Gauthier Ledoux ;

ment distribués par les membres du Gouvernement provisoire aux chefs du génie, des pompiers, de la marine, de l'infanterie de ligne, de l'artillerie, de la grosse cavalerie, des équipages de ligne, de la cavalerie légère, de la garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville, de la légion de cavalerie de la garde nationale, des blessés de février, des détenus politiques, etc.

Cette distribution terminée, le défilé a commencé. Le détachement de l'armée qui s'est d'abord présenté est celui du 18^e de ligne : les cris de la plus ardente et de la plus sincère sympathie l'ont accueilli : Vive la ligne ! vivent nos frères ! Des citoyens en grand nombre, mêlés dans les rangs des soldats, fraternisaient avec eux.

EXTERIEUR.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. *Rendsbourg*, 19 avril. — Aujourd'hui, les chefs des troupes allemandes dans les duchés auront une conférence et l'on espère qu'une résolution définitive sera adoptée.

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. Le roi de Prusse a consenti à ce que l'organisation nationale du Grand-Duché ne comprenne que la partie polonaise, et que la partie allemande fût, conformément à ses désirs, incorporée dans la Confédération germanique, maintenant que les corps polonais armés sont dissous, on craint que les paysans ne fassent la guerre pour leur propre compte ; ils ont même, dit-on, déjà commencé.

TYROL ITALIEN. *Baleano*, 13 avril. — Les corps francs qui s'étaient avancés jusqu'à Franzeno-Hoche, ont été mis en fuite par les chasseurs et les carabiniers tyroliens. On les aurait même anéantis si les carabiniers, emportés par leur zèle, n'avaient pas fait feu trop tôt.

ANGLETERRE. *Londres*, 21 avril. — Aujourd'hui, vendredi saint, on n'a pas fait d'affaires à la bourse, dans la cité, ni dans aucun autre lieu. Tous les établissements publics ont été fermés.

La police de Londres a publié une circulaire qui engage le public à ne pas faire partie de rassemblements pour la présentation d'une pétition que M. Cochrane annonce vouloir adresser au ministre de l'intérieur, relativement aux lois des pauvres.

Le prince de Metternich doit fixer son séjour à Richmond ou à Brighton.

Warwick, 19 avril. — Les troupes composant le corps de la Yeomanry du Warwickshire, vont être appelées sous les armes, et peut-être immédiatement. Elles recevront l'ordre de se rendre à Birmingham, avant vendredi, dans le but de surveiller les dispositions au désordre que l'on craint de la part des chartistes.

On dit que les biens de M. O'Brien, s'élevant à 4 à 5,000 livres de revenu par an, seront confisqués au profit de l'état, si M. O'Brien est déclaré coupable de haute trahison pour avoir voulu entraîner dans son intérêt des soldats anglais. — Le gouvernement a résolu de compléter en Irlande tous les travaux publics non terminés, dans tous les districts où la détresse existe, afin d'occuper les travailleurs qui n'ont pas d'ouvrage.

TURQUIE. *Constantinople*, 5 avril. — Le gouvernement a découvert une conspiration réactionnaire. Quelques ulémas ont été décapités. Des troupes viennent de partir pour la Serbie qui donne des inquiétudes au gouvernement.

NOUVELLES LOCALES.

— Depuis quelques jours des faits d'une déplorable gravité nous sont signalés ; nous avons refusé de leur donner de la publicité, afin de ne pas gêner l'action de l'autorité par une multiplicité des détails, qui tous ont une fâcheuse analogie et semblent accuser la suspension de l'exercice des lois, mais nous ne pouvons résister aux instances qui nous sont faites de mentionner le fait qui suit et dont nous vou-

Herhulet, prisonnier du mont Saint-Michel ; Bonnay ; Dufour, prisonnier de Doullens ; Laurand ; Mofre ; Robineau ; Dezamy ; Collet ; Roux ; Béraud, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Hippolyte.

Je déclare que toute la partie du document-Taschereau, qui me concerne, est tirée des dossiers du procès Vississet.

NAPOLÉON BAZIN, prisonnier de Doullens.

Ephémérides de la Révolution Française.

24 avril 1790. — Lettre du ministre la Luzerne à l'Assemblée pour lui faire part des troubles qui ont eu lieu à la Martinique.

24 avril 1793. — Marat, décrété d'accusation, est absous par le tribunal révolutionnaire ; les Jacobins lui font mettre sur la populace une couronne de lauriers sur la tête et le font porter en triomphe dans les carrefours de Paris.

24 avril 1793. — Le baron de Staël, ambassadeur du roi de Suède, est admis à paraître devant la Convention.

24 avril 1797. — Fondation de la secte théophilantropique. Ce fut le directeur Laréveillère-Lépaux qui conçut l'idée d'établir sous ce nom le culte déiste qu'avait essayé Robespierre. Des temples, des formules, une liturgie, furent consacrés à cette éroyance. Mais les catholiques, à qui ce nouveau culte ne convenait pas, ainsi que les révolutionnaires, qui ne croyaient à rien, se moquèrent beaucoup des théophilantropes. Les temples de Laréveillère ne tardèrent pas à être déserts.

drions douter encore.

Hier dimanche, dans la matinée, un tambour accompagné de deux hommes armés, a battu le rappel à tous les coins de rue des Brotteaux et sur le cours Morand, et a publié l'annonce suivante : « Les frères *Voraces* sont prévenus que ceux qui désirent des armes, peuvent se présenter de suite, rue de la Paix (le numéro nous échappe), où il y en a à leur disposition ainsi que des cartouches. »

Lorsqu'on trouve à peine de quoi pourvoir les gardes nationaux organisés qui demandent avec instances des armes par l'organe de leurs chefs, une autre partie de la population est convoquée à son de caisse pour venir chercher des fusils qu'on réserve pour eux, ainsi que des cartouches.

Nous n'ajoutons aucune réflexion à ce fait qui nous est affirmé par de nombreux témoins.

— La proposition a dû être faite aujourd'hui au club central démocratique d'envoyer trois de ses délégués dans chacune des sections électorales pour surveiller le dépouillement des bulletins.

Cette proposition nous semble constituer une violation de l'instruction du ministre de l'intérieur, relative aux opérations électorales qui n'admet d'autre contrôle que celui des électeurs de la section.

— L'arrivée à Lyon de M. Cabet, chef des Icariens est démentie.

— Nous avions annoncé à tort, sur la foi d'un journal de la localité, la destitution de M. Candy, juge de paix à la Guillotière.

Nous nous empressons de réparer cette erreur involontaire. M. Candy a simplement demandé un suppléant, ce qui, dit-on, lui a été accordé.

— Le citoyen Fournery, commissaire du gouvernement provisoire dans le département de la Drôme, avait cru devoir prendre un arrêté portant adjonction de douze membres nouveaux, aux conseillers élus composant déjà le conseil municipal de la ville de Valence. L'arrêté de ce fonctionnaire que rien ne motivait, a provoqué la démission unanime des maire, adjoint et conseillers municipaux de cette ville.

Aussitôt que le citoyen Fournery a été informé de cette détermination, il a rapporté sa décision ; il a invité la municipalité à reprendre ses fonctions et en même temps il en a appelé à l'élection pour le remplacement ou le renouvellement immédiat du conseil.

Tout étant rentré dans la légalité, les démissionnaires ont repris leurs fonctions et attendront avec confiance le résultat des élections municipales, qui sont fixées au 30 avril courant.

— Un escadron du 11^e régiment de dragons est arrivé aujourd'hui à midi.

— Hier, sur un renseignement inexact, nous avons annoncé qu'un coup de feu, qu'il était impossible d'attribuer à la malveillance, était parti du quai des Célestins, par suite du peu de précaution avec lequel un citoyen qui avait pris part à la manifestation du club central, avait déchargé son arme.

Il est bien entendu que ce n'est pas pendant la manifestation que cet accident aurait eu lieu, puisque la colonne n'est pas passée sur le quai des Célestins.

DEPARTEMENTS.

On arme en ce moment, dans les régiments en garnison à Toulouse, plusieurs batteries d'artillerie qui vont être dirigées sur l'armée des Alpes.

— Le 8^e régiment de hussards a quitté la ville de Moulins dans les premiers jours de la semaine passée.

Lors de l'apparition de la première circulaire de M. Ledru-Rollin, M. Grammont, voyant dans un passage de ce manifeste une atteinte fâcheuse aux sentiments de l'armée, écrivit au Gouvernement provisoire pour demander sa retraite.

Les sous-officiers, brigadiers et soldats, profondément affligés du prochain éloignement de celui qui pendant huit ans avait été pour eux un véritable ami, rédigèrent aussitôt une adresse pour le supplier de rester parmi eux. Cette démarche, honorable pour celui qui l'avait inspirée, et la nouvelle du prochain départ du 8^e hussards pour l'armée des Alpes, ont fait revenir le colonel Grammont sur sa première détermination, et le gouvernement a maintenu ce brave officier dans le commandement de son régiment.

— Les journaux de Périgueux publient la lettre suivante qui n'a pas besoin de commentaires. L'enquête réclamée par le maréchal Bugeaud sera certainement ordonnée :

La Durantie, avril 1848.

Citoyen ministre,

« Vous êtes mon recours naturel contre une calomnie qui afflige et alarme ma famille ; car on l'a produite en articles de journaux, en motions de clubs, en lettres anonymes pleines de menaces ; il est évident qu'on veut me vouer à la haine du peuple de Paris, en m'accusant d'avoir ordonné le massacre de la rue Transnonain, en avril 1834.

« Cette odieuse imputation date de loin ; je l'ai déjà repoussée dans je ne sais plus quel journal, le *Courrier français* peut-être ; et d'ailleurs, je croyais l'avoir effacée dans l'esprit de mes ennemis abusés, par mes succès en Afrique.

« Puisqu'elle se reproduit avec plus d'acharnement, après un espace de plus de quatorze ans, il faut la combattre de manière à ce qu'elle ne puisse plus reparaître.

« Je viens donc, citoyen ministre, vous demander une enquête qui sera facile. Elle démontrera que je n'ai point opéré dans la rue Transnonain, ni aucune fraction des troupes que je commandais.

« J'avais sous mes ordres le 52^e de ligne, colonel Duvivier, aujourd'hui général de division, et la 9^e légion de la garde nationale, colonel Boutaret. On trouvera dans ces deux corps assez de témoins des faits de cette journée : ils diront qu'aucun de nos soldats n'était dans la rue Transnonain, et que, loin de me montrer *féroce*, j'ai sauvé de mauvais traite-

ments, et même peut-être de la mort, une foule de prisonniers.

« Sans doute, j'ai défendu les lois du pays violemment attaquées ; mais ordonner de tuer des vieillards, des femmes, des enfants !... la pensée seule m'en fait horreur.

« L'homme qui a éprouvé souvent l'enthousiasme de la victoire sur les ennemis de la France, ne peut descendre à donner des ordres barbares.

Après une longue carrière, toute de dévouement au pays, après avoir soumis les Arabes de toute l'Algérie, j'étais loin de penser que je serais attaqué avec tant de violence et d'injustice par des hommes qui font profession de patriotisme.

Vous comprendrez, citoyen ministre, toute l'importance que j'attache à l'enquête ; la République elle-même n'a-t-elle pas quelque intérêt à ne pas laisser une indigne calomnie peser un homme qui peut la servir ?

« Agréez, etc.

« Maréchal BUGEAUD. »

— On nous écrit de La Villette, le 18 avril :

« La commune de La Villette vient de faire une manifestation trop éclatante pour n'avoir pas un grand retentissement. Les habitants de cette commune qui ont donné tant de marques de sympathie à l'établissement de la République, avaient été affligés, navrés de la façon dont la troupe était sortie de Paris à la suite de notre glorieuse révolution.

« La société démocratique, qui se compose de tous les habitants de cette commune, avait adressé au Gouvernement provisoire la demande de faire revenir à Paris de la troupe pour fraterniser avec elle, afin d'effacer les fâcheuses impressions qu'elle avait pu conserver au fond du cœur à son départ. Cette motion avait été acceptée par acclamation.

« Ce matin, en apprenant qu'un escadron de cuirassiers arrivait de Meaux, toutes les compagnies du bataillon ont envoyé des détachements ayant en tête le maire accompagné du conseil municipal. L'escadron a été reçu à l'entrée de la commune. Là, le citoyen Prélard, maire, a adressé une allocution dans laquelle il a fait appel aux sentiments de concorde et de fraternité qui doivent unir l'armée avec la garde nationale. Cette allocution a excité les sympathies générales. Sous cette impression, l'escadron est entré en triomphe dans la commune, escorté par la population entière, qui l'a accompagné sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Un banquet patriotique a été improvisé, l'escadron tout entier y a été invité et a fraternisé avec des députations ti-rées au sort dans les huit compagnies de la Villette.

« La présidence du banquet a été déferée au citoyen Lavaux, président de la société démocratique et candidat à l'Assemblée nationale.

« Le citoyen Delanglard, commissaire du Gouvernement provisoire près l'arrondissement de Saint-Denis, a porté le premier toast au Gouvernement provisoire, à l'union de l'armée avec la garde nationale et le peuple. L'assemblée tout entière a accueilli ce toast au cri unanime de : *Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! vive le citoyen Delanglard !*

Le citoyen Lavaux a répondu dans ces termes :

Il appartient à la République de réunir ce que la monarchie avait divisé. Le principe démocratique s'appuie sur l'unité. L'union fait la force. Enfants de la même patrie, pourquoi aurions nous des intérêts différents ? Soldats, nos frères, vous n'êtes plus seulement appelés à défendre le pays en versant votre sang, vous êtes en possession des droits civiques. Nous nommons ensemble nos représentants ; c'est au patriotisme du peuple entier que la République a fait appel ; c'est sur son union qu'elle veut asseoir ses fondements. Si quelques hommes égarés par de faux systèmes prétendaient faire prévaloir leurs opinions par la violence, leur entreprise insensée viendrait se briser devant l'union fraternelle de l'armée avec la garde nationale et le peuple. Soldats ! la confraternité qui nous rapproche tous, les uns des autres, adoucit les rapports des grades inférieurs avec les grades supérieurs, mais elle respecte et maintient l'ordre et la discipline qui ont toujours fait la force et la gloire de nos armées et les ont rendues victorieuses sur tant de champs de bataille.

La République française ne voudra pas déchoir du rang qui lui appartient dans le monde. De grandes destinées lui sont ouvertes, sinon pour la conquête, au moins pour la civilisation. Dans cette noble carrière des armes, vous saurez encore augmenter la gloire de notre drapeau. *Vive la République ! Vive l'armée ! Vive la France !*

« Ce discours, prononcé avec chaleur et conviction, a excité les plus vifs transports d'enthousiasme. L'assemblée tout entière s'est levée pour féliciter l'orateur qui venait de lui prouver une fois de plus qu'elle ne pouvait faire choix d'un candidat plus digne de la représenter à l'Assemblée nationale.

« Le colonel du 5^e régiment de cuirassiers a porté un toast à l'union et à la fraternité de l'armée avec le peuple entier. Ce toast a été couvert des applaudissements répétés de l'assemblée.

« D'autres toasts, chaleureusement développés, ont excité les plus énergiques acclamations.

« La foule s'est alors précipitée dans la salle du banquet, et a fraternisé avec l'armée.

« L'assemblée s'est séparée au cri de : *Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire !*

Montrouge, le 19 avril 1848.

« Hier une solennité des plus touchantes a eu lieu ici.

« Un détachement du 21^e de ligne, au nombre de 500 hommes, musique en tête et commandé par son colonel, faisait son entrée dans la commune ; une fête, toute de famille et nationale à la fois, avait été improvisée en l'honneur des braves de notre armée qui viennent s'unir fraternellement au peuple de Paris.

« Le citoyen Samson, commissaire de Montrouge, avait organisé cette réception patriotique, qui a produit la plus vive sensation. La garde nationale, au nombre de 6 à 700 hommes, composée de gardes nationaux, cavalerie et pompiers,

etc., ayant à sa tête les autorités municipales et un grand nombre de citoyens, marchait à la rencontre du détachement, ainsi qu'un aide-de-camp du général Courtais, envoyé par lui à cette solennité; venaient ensuite toutes les corporations des ouvriers carriers de la plaine d'Arcueil, des Catacombes, des ateliers nationaux de Montrouge, une députation de ceux de Paris, tambours et drapeaux en tête. Ces diverses corporations formaient un nombre de trois mille ouvriers environ. C'était un des plus beaux spectacles qu'il fût possible de voir. Tous ces citoyens, sans armes, marchaient avec un ordre, une tenue et une dignité merveilleuses. Il serait difficile de rendre l'émotion qui s'est manifestée des deux côtés lorsque les troupes, la garde nationale et le peuple se sont rencontrés. Il y a eu, de part et d'autre, serment d'union et de fraternité.

« A l'arrivée du 21^e, le citoyen Samson, patriote des plus dévoués et des plus sincères, a adressé aux troupes l'allocution suivante, qui a été accueillie par les cris répétés de : *Vive la République ! vive le peuple ! vive l'armée !*

« Frères !

« C'est avec joie, avec bonheur, que le peuple de Paris vous voit de nouveau dans ses murs, puisque c'est le sentiment de fraternité qui vous ramène vers lui.

« Un bruit calomnieux a été répandu : on a dit que la population parisienne mettait en suspicion l'armée, mensonge infâme qu'elle repousse de toutes ses forces ; car, au contraire, l'armée a toutes ses affections, toutes ses sympathies. Qui de nous n'a pas dans l'armée soit un fils, un frère, un ami ? Une barrière séparait l'armée du peuple, nous l'avons brisée en février, en lui rendant ses droits de citoyen. (Vives acclamations.) Désormais, sa place est dans nos rangs.

« Demain, frères, la concorde que la France entière invoque va réunir en une fête patriotique et fraternelle le peuple et l'armée. Union, confiance, frères, et nous assurerons à jamais le salut de la République et le bonheur du peuple. »

« Après cette chaleureuse improvisation, le colonel, ému jusqu'aux larmes, a répondu d'une voix attendrie : *L'armée sort du peuple, elle saura mourir pour lui.* Puis on a défilé au pied de l'arbre de la liberté, en chantant nos hymnes patriotiques. »

Nouvelles Diverses.

OPINION DE LAMARTINE SUR LES PHALANSTÉRIENS.

Le chef de l'école phalanstérienne, Victor Considérant, a reçu de Lamartine la lettre suivante :

« Mon cher Considérant,

« Un mot comme citoyen, mon titre de membre du Gouvernement provisoire m'interdisant toute intervention officielle dans les questions d'opinion publique.

« Je vous l'ai dit souvent, et je vous le répète, je ne partage pas votre foi à l'idéalité de l'association; mais si je ne suis pas de votre religion comme dogme, j'en suis comme charité du peuple; j'ajoute que je suis de votre politique, de celle de vos amis et de votre journal sur presque toutes les questions internationales.

« Vous êtes l'homme de la paix, du travail, de la bienfaisance, de l'ordre, de la transformation graduelle et rationnelle de la société, l'homme de cœur et d'intelligence de la République. A tous ces titres, vous ne pouvez douter de mes vœux secrets pour que l'Assemblée nationale absorbe une si grande et si honnête individualité. Ces vœux secrets, je vous autorise pleinement à les rendre publics, car vous êtes un de ces amis dont on s'honore devant tout le monde, et dans tous les temps.

« 7 avril 1848. »

« LAMARTINE.

— Voici ce qu'ont produit dans la Grande-Bretagne les lois somptuaires pendant l'année 1846. Il s'agit du revenu net :

Domestiques,	201,645 liv. sterl.
Voitures,	421,126
Chevaux de selle,	307,122
Chevaux de trait et mules,	66,844
Chiens,	148,335
Poudre à cheveux,	3,539
Armoiries,	60,144

Ces taxes (et il en est quelques-unes de même nature que nous ne mentionnons pas) donnent un total de 1,217,755 liv. st., ou environ 30 millions et demi, qui, avec le décime additionnel, en font près de 34. Si l'on ajoute à ces chiffres la *land-tax*, ou impôt foncier, qui est de 1,161,312 liv. st., le *window tax*, ou impôt sur les fenêtres, qui s'élève à 1,603,785 liv. st., et enfin l'*income tax*, qui a donné 5,182,649 liv. st., on a un total de 9,624,595 liv. st., ou 240,610,000 fr., représentant tout le revenu direct de l'Angleterre. C'est un peu plus du sixième environ du revenu total de ce pays.

— L'Assemblée constituante de 1848 s'ouvrira le 4 mai. C'est le 5 mai 1789 qu'a eu lieu l'ouverture des Etats-Géné-

raux de la première Assemblée constituante. Il y aura eu cinquante-neuf ans, jour pour jour, d'intervalle entre l'Assemblée qui a commencé la Révolution et celle qui doit la finir.

Presque tous les journaux de Marseille nous apportent la profession de foi que vient d'adresser M. Berryer, ancien député des Bouches-du-Rhône, aux citoyens dont il réclame les suffrages.

Quoique républicain du lendemain, M. Berryer est un homme d'un talent éminent, d'une grande expérience des affaires politiques, et il est probable que le département des Bouches-du-Rhône, qui a toujours apprécié l'indépendance de son caractère, l'enverra à l'Assemblée constituante, où il pourra rendre de grands services.

Aux électeurs du département des Bouches-du-Rhône.

Messieurs,

Je ne suis pas né et je n'ai pas vécu au milieu de vous, mais je ne vous suis point étranger. Ma vie politique vous appartient; depuis dix-sept ans je suis député de Marseille, et je garde à jamais le cher et glorieux souvenir des jours où le peuple entier de cette ville et des contrées voisines, m'entourant de ses acclamations et me prodiguant de si éclatantes marques d'estime, de confiance, de sympathie.

Je croirais manquer à mon devoir si je ne venais solliciter vos suffrages, en ce moment de crise sociale, en ce jour où la Nation, libre arbitre de ses destinées, doit prononcer une sorte de jugement solennel sur les hommes qui ont pris quelque part dans le Gouvernement ou la discussion de ses intérêts.

La France, en moins de quarante années, a vu cinq révolutions intérieures; elle a proclamé, accepté ou subi les principes de Gouvernement les plus opposés. Ceux qui, sous les regards de leurs concitoyens, ont traversé des situations et des fortunes si diverses, sont appréciés dans la conscience publique et ont pu besoin de parler d'eux-mêmes.

La nouvelle révolution n'a point fait de moi un homme nouveau.

Mes sentiments et mes opinions vous sont connus.

J'ai demandé à la monarchie héréditaire la force qu'une puissante alliance des traditions et du progrès devait apporter au développement de nos libertés. Tous les actes de ma vie ont été inspirés par un zèle sincère pour l'égalité libérale de tous les citoyens, par un amour ardent et jaloux de notre honneur national.

Catholique, j'ai proclamé le principe de l'incompétence du pouvoir civil dans les questions religieuses. Réprouvant également et la religion d'état de Louis XIV et la constitution civile du clergé de 1791, j'ai revendiqué pour tous les hommes la plus noble, la plus précieuse des libertés, la liberté de la conscience, de l'enseignement, de l'exercice du culte.

Avocat ou député, je n'ai cherché à faire triompher mes opinions que par la libre discussion; j'ai exposé mes jours pour étouffer la guerre civile. Affranchi du joug de l'esprit de parti, j'ai lutté, dans tous les temps, contre les réactions politiques, contre les lois et les tribunaux d'exception : Cambonne, Ney, Drouot, Lamennais, Châteaubriand, Ledru-Rollin, Louis Bonaparte ont été mes clients.

Livré à l'étude des grands intérêts de l'agriculture et du commerce, j'ai proclamé, au nom des ouvriers, leur part des droits et de la vie politiques, la pleine liberté des transactions pour l'échange du travail et du salaire; j'ai voulu ramener l'ordre et l'économie dans les finances de l'Etat, maintenir la fidélité à ses engagements; protéger le développement des richesses du sol, et l'accroissement de la marine qui va chercher et distribuer dans le monde l'aliment et le produit de nos industries; et pour nous assurer la noble et paisible possession de ces biens, j'ai voulu voir la France pratiquer au dehors une politique généreuse et fière, défendre la dignité de son pavillon, former d'honorables alliances.

Sous la République, comme sous la monarchie, comme pendant la durée du dernier gouvernement, ces principes ne peuvent cesser de régler ma conduite.

Si mon âge, si mes convictions religieuses et politiques ne suffisaient plus aux intérêts et aux idées du temps présent, soumis aux lois que vous donnerez à la France, j'enfermerai dans la retraite mes souvenirs et mes vœux pour la patrie. Mais si le suffrage public me rappelle à cette tribune nationale, si chère à mon intelligence et à mon cœur, si vous me jugez digne de consacrer mes derniers jours et mes derniers travaux à la sainte cause des libertés et de la grandeur du pays, je saurai remplir, loyalement et avec fermeté, les devoirs d'un représentant du peuple français.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre tout dévoué concitoyen,

Paris, 17 avril 1848.

BERRYER, AVOCAT.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Bourse de Paris du 22 avril 1848.

Cinq pour cent, 61 25 — Dito fin courant, 60 50 — Trois pour cent, 40 50. — Dito fin courant, 40 50 — Quatre pour cent, 40 50 — Actions de la banque, 1170	Quatre canaux, 665 Rentes de Naples, » Dette active d'Espagne, » Emprunt romain, 50 1/2 Oblig. piémontaise, 800 »
--	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . . 500	Orléans-Vierzon . . . 230
Paris à Rouen . . . 310	Montereau à Troyes . . . 115
Rouen au Havre . . . 172 50	Nord . . . 336 25
Paris à Strasbourg . . . 343	Amiens-Boulogne . . . 335
Paris à Lyon . . . 341 25	Tours à Nantes . . . 335
Avignon à Marseille . . . 193	Dieppe . . . 148 75
Versailles, rive droite . . . 105	Bordeaux à Cette . . . »
Id. rive gauche . . . 100	Lyon à Avignon . . . »
Bâle à Strasbourg . . . 80	Centre . . . »
Saint-Germain . . . 392 50	Paris à Sceaux . . . »
Orléans-Bordeaux . . . 392 50	Sceaux . . . »

On a fait fort peu de transactions à la bourse d'aujourd'hui. Chacun s'occupait presque exclusivement de préparer des bulletins pour les élections de demain. La rente était faible et même un peu en baisse, parce que l'on parlait de nouveau de donner du 5 0/0 au pair aux actionnaires de chemins de fer.

Quant au décret relatif à l'exploitation, il n'avait pas encore paru, et l'on disait qu'il était retardé seulement de deux ou trois jours.

Les actions de la banque étaient très-bien tenues.

Le 3 0/0, fermé hier à 41 50, a ouvert à 41, et a varié de 41 à 39 75, resté à 40 50.

Le 5 0/0, fermé hier à 62, a varié de 61 50 à 60 50, resté à 61 25.

Les actions de la banque de France ont monté de 1150 à 1170; les obligations de la ville de 10 fr. à 1010; les quatre canaux de 5 fr. à 665; la caisse hypothécaire était à 100.

AVIS.

De nombreuses plaintes nous ont été adressées, depuis quelques jours, au sujet de l'irrégularité de la distribution de la LIBERTÉ à nos abonnés.

Le succès inespéré que nous avons obtenu et que nous nous plaçons à devoir à la bienveillance publique, devait amener quelques désordres matériels inséparables des détails multiples d'une première organisation : nous nous sommes empressés de les réparer. Des mesures sont prises pour que la distribution soit faite à partir d'aujourd'hui avec activité et exactitude.

AVIS.

Le directeur de l'Administration des Facteurs lyonnais prévient MM. les Officiers de la Garde nationale qu'il se met à leur disposition pour le transport des lettres de convocation, billets de garde, affiches, etc., et pour ce service, qui est d'un intérêt public, il a réduit de 40 pour cent le tarif de ses transports. Bureau à l'entresol, rue d'Alger, 2.

A LOUER, POUR LA SAINT-JEAN,

VASTE ATELIER,

Ayant Douze Ouvertures, se composant d'un rez-de-chaussée, d'un premier et greniers; rue d'Enghien, passage Coste, aux Brotteaux, et pouvant convenir à un teinturier, un apprêteur ou toute autre industrie. On pourrait s'entendre avec un voisin pour utiliser une machine à vapeur de la force de 18 chevaux.

S'adresser, pour voir les lieux, au Concierge du passage; et, pour les conditions, à madame veuve GUILLEMET, propriétaire, quai de Retz, 48, au 1^{er}.

LE MIDI,

CAISSE DE SECOURS MUTUELS contre les accidents et la mortalité des bestiaux, est représentée, à la Guillotière, par M. VARNET, directeur de la compagnie l'Aigle.

Place des Repentirs, 5.

On y demande plusieurs jeunes gens pour faire la commission.

ON DONNE 10,000 FRANCS

à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves ! Cette Eau de Lob arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 fr. — S'adresser à M. Léopold Lob, chimiste, rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (Affranchir.)

25 pour cent d'économie.

BONNE CONFECTION.

LETURE,

Ci-devant rue Puils-Gaillot, 9,

actuellement rue Lanterne,

PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREAUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements, à façon, et au comptant, à des prix

modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées en cas de non réussite.

Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes, moyennant bonification de 5 pour cent, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il en soumettra d'avance à ses clients les échantillons variés et des premières fabriques; il espère ainsi réaliser à leur profit

l'avantage d'être bien et économiquement vêtus.

Il habillera les enfants depuis l'âge de six ans.

On traitera pour la façon ou fourniture des uniformes.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département

IMPRIMERIE

typographique lithographique et de congreve,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de

casses et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 fr. d'affaires par an; livres en main, et possédant un matériel qui permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureaux.

PRIX NET, 30,000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour trailer, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32,

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beauclair, place du Concert, 15.